

SAINT JEAN BOSCO (1815-1888).

Canonisé en 1934.

Le plus grand Educateur Chrétien des temps modernes.

Le Père de la Jeunesse populaire.

L'Initiateur de l'Action Catholique.

" Un Tiers-Ordre d'un nouveau genre "

Pie XI.

S. 5-D-55
Sc. 2-27

La "Pieuse Union" des Coopérateurs et Coopératrices Salésiens

BIBLIOTECA SOCIETÀ SALESIANA
TORINO
Classe S. 5
N. D
Formato 55-S.2-27

BIBLIOTECA CENTRALE SALESIANA

1952

BIBLIOTECA CENTRALE SALESIANA

1-3795

Nihil obstat :
Tornaci, 2-7-52
P. Coenraets, S.D.B. revisor.

Nihil obstat :
Mechliniae, die 13 Julii 1952
R. Taverniers, can. lib. cens.

Imprimatur :
Mechliniae, die 13 Julii 1952
L. Suenens, vic. gen.

Que Dieu vous bénisse et que la sainte
Vierge soit votre guide dans tous
les dangers de la vie

Abbé J. Bosco

(Texte autographe de Don Bosco.)

DON BOSCO

L'homme, le travailleur, le Saint.

DON BOSCO fut d'abord un grand travailleur et l'une des figures les plus extraordinaires, les plus attirantes du siècle dernier, par son optimisme conquérant.

Né le 16 août 1815, au hameau des *Becchi,* près de Châteauneuf-d'Asti, en Piémont, d'une humble famille paysanne, Jean Bosco est orphelin de père à deux ans; et, dès que ses petites mains le peuvent, il doit aider sa mère et ses frères dans le travail des champs.

A neuf ans, un premier songe curieux lui signifie déjà sa destinée : il sera prêtre. Comme son frère aîné met obstacle à ses projets d'études, sur le conseil de sa mère, il part un matin de février 1828, à douze ans, chercher ailleurs, avec du travail, un peu plus de liberté. Il est valet de ferme près de deux ans dans la campagne voisine.

Puis Maman Marguerite trouve moyen de confier son fils à de braves gens de Châteauneuf, à Chieri, où le jeune Bosco suit, comme externe, les cours de grammaire et l'enseignement secondaire donné au collège. Pour payer sa pension, il vient en aide aux différentes familles où il loge.

Et c'est ainsi, qu'après avoir été garçon de ferme, il est tour à tour tailleur, musicien et chantre au lutrin, garçon de café, forgeron, répétiteur de latin.

La Providence le prépare de loin au rôle tout spécial qu'elle lui destine.

Tout lui réussit et il suffit à tout. C'est qu'il est servi par une intelligence peu commune et une mémoire étonnante et qu'il est de plus physiquement d'une force, d'une agilité, d'une adresse qui, à dix ans, lui valaient déjà l'après-midi des dimanches, aux Becchi, toute une clientèle de gens amusés. Il leur demandait comme paiement du divertissement de réciter avec lui le chapelet et d'écouter le sermon du matin qu'il leur répétait.

Entré au Grand Séminaire à vingt ans et ordonné prêtre le 5 juin 1841, l'abbé Bosco part à Turin suivre, sous la direction de saint Joseph CAFASSO, des cours spéciaux de théologie morale. Mais il ne comprend la science qu'unie à la charité. Et tandis que Don Cafasso s'occupe des prisonniers, lui, Don Bosco, ce sont surtout les centaines d'enfants et jeunes gens abandonnés dans Turin qui l'attirent.

Il accueille le premier de ses protégés le 8 décembre 1841. Celui-là en amène d'autres. Don Bosco les réunit où il peut; le dimanche, il les amuse, les catéchise, s'inquiète de leurs besoins : et c'est son premier *patronage*.

Mais beaucoup de ces enfants, descendus de leur montagne pour travailler en ville, sont sans protection et sans toit, et dorment sous le porche des maisons riches. Pour eux, Don Bosco loue une humble maison; il appelle sa mère pour s'occuper d'eux, il les loge et les nourrit, tout en continuant à les envoyer travailler en ville. Et puis, un beau jour, il installe dans un couloir une ou deux machines à coudre, une table pour cordonnier : et voilà jetées les bases de sa première *école professionnelle* que peu à peu il agrandira et perfectionnera.

Or, de son humble clientèle, le jeune prêtre s'aperçoit très vite qu'il y a mieux à tirer que des ouvriers ordinaires; il sait d'ailleurs par quelles traverses il a lui-même passé et quels sont les besoins immenses de l'Eglise de Dieu. A côté de ses petits apprentis, il fait, sans attendre, la belle place aux *vocations sacerdotales pauvres* et aux *vocations tardives*. Le Bienheureux Dominique Savio fut de ses premiers latinistes internes d'octobre 1854 à mars 1857.

Ateliers d'un côté, collège de l'autre et patronage adjacent : c'est la maison salésienne type.

Mais voici que ses premiers élèves demandent à

l'aider. Bientôt on peut essaimer, fonder d'autres patronages, d'autres écoles primaires, secondaires, d'autres écoles professionnelles. On y ajoute les écoles agricoles et les maisons de famille pour étudiants et ouvriers.

Et puis l'on franchit les frontières. L'année 1875 qui voit s'ouvrir la première maison de Don Bosco en France, voit aussi partir les premiers *missionnaires* salésiens pour l'Amérique du Sud.

Entre temps, Don Bosco s'est fait l'apôtre de la dévotion à *Marie Auxiliatrice,* dévotion autrefois européenne, peut-on dire. Par Elle, il fait des prodiges en quêtant, le jour, pour nourrir ses enfants, étendre le nombre de ses maisons et bâtir des *églises* comme la Basilique de Notre-Dame Auxiliatrice à Turin et celle du Sacré-Cœur à Rome. La nuit, il écrit. Car il a mis sur pied une imprimerie, créé tout un service de *Presse,* lancé, en 1853, le *premier Almanach catholique* et, chaque mois, il jette dans le public des brochures populaires et des tracts. Il écrit pour les écoles une Histoire d'Italie, une Histoire sainte et une Histoire de l'Eglise, car déjà il a compris toute l'importance du *manuel scolaire.*

La renommée du saint prêtre ne cesse de s'étendre. Les foules se pressent autour de lui : en Italie, en Espagne, en France, surtout, au cours du fameux voyage de 1883 où Victor Hugo fit, par deux fois, de longues heures d'antichambre, à Paris, pour le voir; en Autriche où, par train spé-

cial, le comte de Chambord le fait venir à Frohsdorf pour le guérir.

Don Bosco meurt épuisé le 31 janvier 1888. Pie XI l'a canonisé le 1er avril 1934, au milieu de la joie de milliers de ses enfants venus acclamer leur Père.

L'Œuvre.

Les Salésiens.

« Mon cher Don Bosco, dit un jour, à l'humble prêtre, vers 1857, le ministre anticlérical Rattazzi, je souhaite que vous viviez très longtemps, très longtemps pour l'éducation et l'instruction de tant de pauvres enfants. Mais vous n'êtes pas immortel. Que deviendra votre œuvre après vous ? Y avez-vous songé ?...

» Vous devriez vous adjoindre plus intimement quelques-uns des jeunes gens et des abbés qui vous aident à éduquer et instruire votre petit monde au Valdocco, leur communiquer vos méthodes et votre esprit, et finalement les grouper en une société qui vous continuerait. »

Il y avait songé tout le premier. Il n'a qu'à préciser, ordonner sur le papier les grandes idées qu'il a déjà; et, en 1858, il s'en va lui-même porter à Rome les Règles ou Constitutions de la *Société de Saint-François-de-Sales.*

Approuvée par décret en juillet 1864, autorisée temporairement en 1869, la nouvelle Congrégation est définitivement constituée le 3 avril 1874.

Depuis, en des patronages, des écoles professionnelles ou d'agriculture, des maisons de vocations tardives, des orphelinats, des collèges pour petites bourses, des œuvres de préservation et d'assistance ouvrière, des missions lointaines, elle continue l'œuvre du Saint. Son œuvre, modeste grain de sénevé semé sans prétention, mais qui, l'ayant été par quelqu'un de particulièrement averti des besoins de la terre et de son temps, a tout de suite poussé très vite et monté.

Aujourd'hui, les Salésiens dépassent largement les dix-sept mille. Cardinaux, archevêques, évêques, préfets apostoliques figurent dans leurs rangs. Ils ont, éparpillées un peu partout, plus de mille maisons régulières réparties en cinquante-deux provinces religieuses. Les enfants dont ils s'occupent se comptent par centaines de mille. Leurs missionnaires sont dans les cinq parties du monde.

Les Filles de Marie Auxiliatrice.

Ce que les Salésiens font pour les garçons, les « *Sœurs de Don Bosco* » le font pour les filles.

Plus jeunes de fondation, puisque la première profession est de 1872, d'origine au moins aussi humble, puisque c'est dans une pauvre bourgade

du Montferrat piémontais, *Mornese*, et en se servant d'une humble paysanne, Sainte Marie MAZZARELLO, trop faible pour aller aux vignes et à peu près illettrée, que Don Bosco crée sa seconde Congrégation; elles se sont développées avec une rapidité et un succès qui tiennent du prodige.

« *Nous ne voyons aucune forme d'apostolat,* écrivait Pie XI au Supérieur général des Salésiens, *dont ces Sœurs n'aient pris l'initiative dans ce demi-siècle.* »

Elles commencèrent par un modeste ouvroir.

Aujourd'hui, elles ont partout des écoles communales et privées, des patronages avec écoles du soir, des crèches et jardins d'enfants, des écoles professionnelles et ménagères, des pensions de famille pour ouvrières, employées, étudiantes d'université, vieilles dames. Elles assurent la surveillance des ouvrières dans un certain nombre d'usines et ont aussi quelques hôpitaux.

Depuis 1892, elles sont au service des lépreux, en Colombie.

Depuis 1912, elles prêtent leur concours à l'Œuvre de la « *Protection de la Jeune Fille* ».

Depuis la guerre, elles se sont empressées d'accueillir les orphelins de six à dix ans et les orphelines de guerre.

Elles sont plus de quatorze mille, dans plus de mille maisons réparties en cinquante provinces religieuses.

La Méthode Salésienne en éducation.

Salésiens et Filles de Marie Auxiliatrice, à qui Don Bosco a laissé comme mot d'ordre : « *Se faire aimer pour faire aimer Dieu* », continuent de travailler avec les mêmes armes héritées du Fondateur : piété attrayante, entrain et gaieté, sollicitude et bonté, sans cesse à l'affût de la forme d'apostolat la plus pratique, la plus riante, la mieux adaptée aux besoins des temps nouveaux. Cette méthode a déjà fait sa percée dans tous les milieux. Dieu en soit béni.

Les Coopérateurs salésiens.

C'est à prêter son concours à cette vraie « Coopérative » mondiale d'apostolat moderne qu'est appelée l'*Union des Coopérateurs et Coopératrices salésiens.*

L'activité des Salésiens et celle des Filles de Marie Auxiliatrice se développe en lignes parallèles. C'est une action collective, systématique, publique, progressive, qui saute aux yeux de tous.

L'action des Coopérateurs est différente : elle est surtout individuelle, familiale parfois; elle ne présente que de rares manifestations en commun; si bien qu'en dehors des divers Centres d'inscription qui sont au courant des activités salésiennes,

nul n'est à même de dire avec précision ni le nombre exact des Coopérateurs, ni qui ils sont, ni quel est au juste leur apport intellectuel, matériel, moral ou surnaturel à l'œuvre commune, à cette coopérative moderne d'éducation chrétienne de la Jeunesse populaire dont le Pape Pie XI, Coopérateur lui aussi, a pu dire qu'elle était la « remarquable première ébauche de l'Action Catholique » (1).

(1) Décret « De Tuto » pour la Canonisation de Don Bosco « Actionis Catholicae nobile rudimentum. »

L'UNION DES COOPÉRATEURS ET COOPÉRATRICES SALÉSIENS

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die mala liberabit eum Dominus.

Bienheureux celui qui s'occupe du pauvre et du malheureux : au jour mauvais le Seigneur le délivrera.

Ps. 40, v. 1.

Origine.

Dès le début de son œuvre (1841), s'il a des contradicteurs, Don Bosco a tout de suite aussi parmi le clergé et l'élément laïque de Turin, des admirateurs et des amis.

Alors que son œuvre n'est encore qu'un pauvre patronage à peu près sans abri, on vient déjà aider le jeune apôtre, le dimanche, sur les bords de la Doire, dans son pré du *Valdocco*.

Les prêtres aident Don Bosco à catéchiser et confesser sa bande de trois à quatre cents enfants et jeunes gens. Les laïcs encore alertes organisent des jeux ou arrivent avec un instrument de musique, les plus graves s'intéressent au sort des apprentis, trouvent de l'ouvrage aux sans-travail et, au besoin, fournissent un secours en argent aux plus nécessiteux.

BIBLIOTECA CENTRALE SALESIANA

Un peu plus tard, quand Don Bosco se mit à héberger dans son humble maison les plus délaissés de ses *birrichini* (gamins), comme on les appelle, de braves dames, l'après-midi, viennent se grouper autour de *Maman Marguerite* pour entretenir et renouveler la pauvre garde-robe des petits pensionnaires. (C'est l'œuvre du vestiaire qui existe encore dans chaque maison salésienne.)

Des personnes qui ne peuvent donner ni de leur temps, ni de leur peine veulent cependant prendre leur part à cet apostolat nouveau et font parvenir leur offrande sous une forme ou sous une autre. Et bientôt Don Bosco possède à Turin, et même assez loin de Turin, des maisons amies où il sait qu'il peut aller frapper aux heures difficiles.

Ces bienfaiteurs, dont le nombre croît sans cesse, sont d'ailleurs indispensables à la vie de l'œuvre. « *Sans vous, je n'aurais jamais rien fait* », leur dira très justement Don Bosco dans sa lettre-testament. Il est donc de souveraine importance de les grouper, de se les attacher plus étroitement, et, en toute justice, de faire pour eux quelque chose.

Déjà, en 1845, Don Bosco a obtenu pour cinquante d'entre eux l'indulgence plénière *in articulo mortis*. En 1850, il les réunit provisoirement sous le patronage de saint François de Sales.

Enfin, au printemps de 1876, le saint prêtre est à Rome avec un règlement qu'il tient en réserve depuis deux ans, et il supplie le bon pape Pie IX

d'ouvrir au profit de ses bienfaiteurs le trésor des indulgences de l'Eglise universelle.

Le 9 mai suivant, c'est fait. Un bref reconnaît la « *Pieuse Union* » *des Coopérateurs et Coopératrices salésiens* et lui concède immédiatement de nombreuses et très précieuses faveurs spirituelles.

Don Bosco a son *Tiers-Ordre*.

But.

L'*Union des Coopérateurs salésiens* vise à la sanctification de ses membres par l'apostolat, en les intéressant au salut des âmes et plus spécialement à l'éducation chrétienne de la jeunesse. Les anciens Tiers-Ordres auxquels l'*U. Co. Sa.* est assimilée, cherchaient la perfection chrétienne dans la vie de piété et la vie intérieure personnelle; les Coopérateurs, eux, mettent l'accent sur la vie active et l'exercice de la charité.

Sans Noviciat, sans Habit, sans Profession Religieuse, le Coopérateur salésien collabore, dans l'esprit de saint François de Sales et selon ses moyens, aux multiples œuvres de zèle qui forment le programme des Fils de Don Bosco. Il est le prolongement au cœur même de la société de l'action salésienne au service des enfants du peuple qu'il s'agit d'arracher aux ennemis de leur bonheur : l'ignorance religieuse, l'isolement, le vice, l'incapacité professionnelle, sœur de la misère.

Organisation.

1. L'*Union* s'adresse aux personnes des deux sexes qui ont seize ans accomplis, jouissent d'une bonne réputation religieuse et civile et peuvent, de quelque façon, venir en aide à l'Œuvre salésienne.

Elle est, avant tout, laïque, mais n'exclut pas cependant le clergé diocésain, ni même les personnes vivant sous l'obédience religieuse : elles peuvent, du moins, prier pour le succès de l'Œuvre.

NOTE IMPORTANTE. — L'Union n'impose aucune obligation de conscience, sous peine d'aucun péché ni mortel, ni véniel.

2. L'Association se recommande humblement à la protection et à la bienveillance du Souverain Pontife, des évêques et des curés dont elle dépendra absolument en tout ce qui a rapport avec la religion.

3. Le Recteur Majeur de la Congrégation salésienne est aussi le Supérieur de l'Union.

4. Les Coopérateurs et Coopératrices se grouperont autour du directeur de la maison salésienne là où elle existe.

S'il n'existe pas de maison salésienne dans la localité, on s'efforcera de grouper les membres de l'Union autour d'un zélateur ou d'une zélatrice, lesquels se tiendront en rapport avec le directeur de la maison salésienne la plus proche, ou directement avec le Supérieur de l'Union.

5. Le directeur ou son remplaçant réunira ses Coopérateurs et Coopératrices, au moins deux fois



Bienheureux DOMINIQUE SAVIO (1842-1857).

Elève de saint Jean Bosco.

Ce jeune homme est la plus belle fleur de la Méthode d'Education Salésienne. Il est mort à peine âgé de quinze ans et il a été déclaré Bienheureux le 5 mars 1950. Le nouveau Bienheureux disait : « Ici, nous faisons consister la sainteté dans le fait d'être toujours joyeux. »

Sa devise était : « La mort, mais pas le péché. »

★

« C'est le vrai modèle de la jeunesse de nos temps. Un adolescent qui garde jusqu'à la tombe son innocence baptismale et qui, durant les courtes années de sa vie, n'a montré aucun défaut est vraiment un Saint. »

(Paroles du Pape Pie X.)

par an, aux environs des fêtes de saint François de Sales (29 janvier) et de Marie Auxiliatrice (24 mai), pour prendre contact avec eux, ranimer leur zèle et discuter ensemble des meilleurs moyens actuels de coopération à l'œuvre commune.

Trait d'union.

C'est le *Bulletin Salésien,* périodique abondamment illustré, qui remplit cet office.

L'envoi gratuit en est assuré aux Coopérateurs et Coopératrices officiellement inscrits.

Il leur porte le mot d'ordre du chef de l'Association et propose au besoin de nouvelles formes d'apostolat.

Il les renseigne sur l'œuvre elle-même de Don Bosco : physionomie si curieuse et si riche du fondateur; articles de pédagogie salésienne et familiale...

Il les tient au courant des progrès accomplis. Une place, en particulier, de plus en plus grande, est faite aux missions.

Le *Bulletin Salésien* se fait, par ailleurs, l'apôtre du culte de Marie Auxiliatrice, et publie, pour les recommander aux prières de l'Union, le nom des membres défunts.

Sa fondation a suivi de près celle de la reconnaissance par Rome de l'Union. Le premier numéro date de 1877.

Il est imprimé aujourd'hui en dix-sept langues, et tire à 576,000 exemplaires mensuels.

Obligations.

I. Pratiques de piété.

EST EXIGE : rien de spécial, sinon la récitation quotidienne, aux intentions du Souverain Pontife, d'un *Pater, Ave* et *Gloria,* suivis de l'invocation : *Saint François de Sales, priez pour nous,* si l'on veut gagner les Indulgences propres aux Coopérateurs.

Toutefois, les prêtres, religieux, tertiaires récitant déjà le bréviaire ou seulement l'office de la Sainte Vierge, sont dispensés de cette prière. Il leur suffira d'ajouter cette intention à la récitation de l'office.

EST RECOMMANDE :

a) La modestie dans le vêtement, la simplicité de la table et de l'ameublement, l'exacte observance de ses devoirs d'état;

b) La confession et la communion fréquentes (indulgence plénière chaque fois);

c) Quelques jours de retraite par an, ou, tout au moins :

L'Exercice de la Bonne Mort, c'est-à-dire, à l'exemple de ce qui se fait dans les maisons de Don Bosco, un jour de recueillement, chaque mois, où l'on se confesse et communie comme si c'était vraiment pour la dernière fois. (Indulgence plénière à gagner chaque fois.)

II. Coopération.

Les formes en sont multiples. On peut les ramener à quatre points principaux. *(Lettre aux Coopérateurs de Don Paul Albera, deuxième successeur de Don Bosco, janvier 1915.)*

1. Travail personnel.

Réparation ou confection des habits et de tout ce qui fait partie de l'humble trousseau des enfants et de leurs maîtres.

Soin et confection des linges d'autel et des ornements ou vêtements sacrés.

Petits travaux pour tombola ou kermesse et organisation de fêtes de charité.

Confection ou adaptation des costumes de théâtre dans les patronages.

C'est surtout là, dans les patronages, que l'activité de nos Coopérateurs et Coopératrices peut se donner libre carrière : fondation et direction

d'œuvres, car ce sont là de magnifiques initiatives que certains de nos amis ont prises : catéchismes, gymnastique, préparation militaire et groupements sportifs; chorale, musique, clique; placement des ouvriers sans travail, jusqu'aux plus humbles emplois de commissaires, les jours de théâtre...

2. Offrandes.

Dons en argent :

Adoption d'un séminariste salésien novice, philosophe ou théologien, par le paiement total ou partiel d'une bourse sacerdotale.

Paiement d'une journée, d'une demi-journée de pain à l'orphelinat voisin, à l'occasion d'un événement de famille important ou simplement joyeux.

Adoption d'un orphelin ou d'une vocation sacerdotale pauvre.

Entretien d'un catéchiste ou d'un prêtre en pays de mission. Parrainage d'un ou de plusieurs petits païens à baptiser sous des prénoms qu'on a soi-même choisis.

Envoi d'un enfant en colonie de vacances.

Dons en nature :

Denrées alimentaires, meubles, vêtements inutilisés, timbres-poste oblitérés, livres vieux et neufs, linge, vaisselle.

Commandes de travaux à nos ateliers.

3. Propagande.

Faire connaître la *vie* si attrayante de Don Bosco et les avantages de la Pieuse Union. Faire circuler le *Bulletin*. Découvrir ainsi de nouveaux Coopérateurs. Contrôler les adresses des anciens inscrits, si besoin est, en accord avec la Direction.

Rechercher des Vocations sacerdotales, religieuses ou missionnaires, les orienter vers les Ecoles des Salésiens ou celles de Filles de Marie Auxiliatrice.

La Société Salésienne, en dehors des prêtres et des clercs, possède aussi des *religieux coadjuteurs*.

Sans habit religieux spécial, le Coadjuteur Salésien n'est pas le frère convers chargé des besognes matérielles du couvent. Il est l'égal du prêtre partout, à cela près qu'il ne dit pas la messe, qu'il n'administre pas les Sacrements, et que le Droit Canon lui interdit les hautes charges de la Société.

En dehors de là : champ d'apostolat illimité. Il sera portier, sacristain, magasinier, infirmier, mais surtout chef d'atelier ou d'exploitation agricole, professeur, économe, proviseur, directeur de librairie et même architecte ou conférencier public. C'est un coadjuteur salésien qui, en l'année 1925, a représenté à Genève — VII[e] Conférence du Travail — les syndicats catholiques d'Argentine.

C'est une équipe de Coadjuteurs et de Prêtres Salésiens qui dirige l'imprimerie polyglotte vaticane depuis 1927.

Le rôle du Salésien Coadjuteur est donc considérable et il en faudrait beaucoup.

On entre sans condition d'âge et tous les talents sont sûrs de trouver là leur emploi.

●

Propager le culte de Notre-Dame Auxiliatrice, la Madone de Don Bosco.

Indiquer autour de soi la pratique de la Neuvaine tant recommandée par Don Bosco et distribuer généreusement les images qui la portent imprimée au verso.

Créer des « Cercles Don Bosco ». Ces groupes locaux, familiaux même, de Coopérateurs ou de Coopératrices, placés sur la protection de N.-D. Auxiliatrice, reine des apôtres, ont pour but de recruter des vocations salésiennes et de s'unir pour fournir, totalement ou en partie, la somme nécessaire à leur formation.

Trouver des inscriptions à l'« Œuvre du Sacré-Cœur ».

Cette œuvre a eu comme premier but la construction de la Basilique du Sacré-Cœur à Rome, près de la gare centrale, confiée à Don Bosco par Léon XIII.

Aujourd'hui, elle vient en aide aux multiples besoins de la Congrégation salésienne qui dessert la Basilique et a le soin de faire acquitter exactement toutes les dettes spirituelles de l'Œuvre.

Moyennant l'aumône de *un franc donné une fois pour toutes*, les Associés ont droit au bénéfice de *six messes quotidiennes* célébrées à leur intention et à perpétuité dans la Basilique et à un certain nombre d'autres avantages spirituels.

On peut faire inscrire n'importe qui, vivant ou défunt, même à l'insu des intéressés, pourvu que l'on offre pour chaque personne l'aumône fixée.

L'Œuvre a deux sièges, l'un à *Rome*, l'autre à *Turin*.

Adresse pour Rome : *M. le Directeur de l'Institut du Sacré-Cœur, 42, Via Marsala, Rome (21)*.

Pour Turin : *Recteur Majeur des Salésiens, 32, Via Cottolengo, Turin (9)*.

4. Prière et sacrifice.

Dans le domaine moral où nous travaillons, on ne fait rien de bon sans l'aide d'en-haut. Réclamer pour les Salésiens ce secours divin, c'est une charité que tout le monde peut faire. Nous la demandons à ceux surtout qui ne peuvent se dévouer personnellement à d'autres œuvres. Qu'ils disent chaque jour quelques prières, ou mieux offrent une partie de leurs ennuis, de leurs souffrances journalières — le bénéfice en est si facilement perdu — pour ceux de la grande famille salésienne qui s'agitent dans le champ de Dieu, afin que leur activité

ne soit pas vaine, mais produise au contraire son maximum de rendement. C'est la coopération surnaturelle et mystique de la Communion des Saints.

Avantages.

I. Indulgences [1].

A) LA GRANDE INDULGENCE DU TRAVAIL SANCTIFIE

Chaque jour, aux conditions ordinaires, les Coopérateurs salésiens qui, au milieu de leurs occupations ou de leur travail, élèveront leur cœur vers Dieu par une courte invocation pieuse, peuvent gagner :

(1) Les premières Indulgences concédées à perpétuité à l'Union des Coopérateurs datent d'un Bref Pontifical du 9 Mai 1876; d'autres ont été accordées dans la suite; toutes ont été confirmées le 15 mai 1941.

Pour avoir droit aux indulgences à eux concédées, Sa Sainteté Pie X (Décret du 2 octobre 1904) fait une obligation à tous les Coopérateurs et Coopératrices de réciter journellement, aux intentions du Souverain Pontife, une fois le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Gloria Patri*, suivis de l'invocation : *Saint François de Sales, priez pour nous.* Le plus simple est de les dire dans ses prières du matin ou du soir.

Toutes les indulgences accordées aux Coopérateurs salésiens, sauf bien entendu celle toute personnelle concédée pour l'instant de la mort, sont applicables aux âmes du Purgatoire.

1° Pour l'une quelconque, à leur choix, de ces invocations, une *indulgence plénière;*

2° Pour toutes les autres, 400 jours d'indulgence chaque fois.

(Faveur insigne, exclusivement propre à l'Œuvre Salésienne, accordée par Sa Sainteté Pie XI, à la requête de Don Rinaldi, Recteur Majeur des Salésiens et Supérieur de la Pieuse Union [audience du 6 juin 1922].)

Tout Coopérateur salésien, qui se trouve par ailleurs dans les conditions voulues, peut aussi bénéficier des nombreuses indulgences suivantes, plénières et partielles (1).

B) INDULGENCES AUX CONDITIONS ORDINAIRES : PLENIERES

I. Au cours de sa vie :

1° Le jour où il se fait inscrire à la Pieuse Union;

2° Le jour où il se consacre pour la première fois au Cœur de Jésus;

(1) Rappelons *à quelles conditions générales se gagnent les indulgences.*

Sont requis :

Pour les *indulgences partielles :*

a) L'état de grâce (absence de péché mortel).

b) L'intention, au moins habituelle et générale, de gagner les indulgences. Et donc renouveler, sinon chaque matin, du moins de temps en temps, son intention de gagner toutes les indulgences possibles.

c) L'accomplissement des œuvres prescrites s'il y a

3° Au moment de la mort, à condition que confessé et communié, ou du moins contrit et repentant, il invoque, au moins de cœur, le Saint Nom de Jésus et accepte la mort comme châtiment du péché;

4° Chaque fois qu'il fera 8 jours de retraite.

II. Chaque mois.

1° Un jour à son choix;

2° Le jour où il fera l'Exercice de la Bonne Mort (1);

lieu (visites, prières, etc.), en temps voulu et de la manière indiquée.

Pour les *indulgences plénières :*

En plus des conditions exigées plus haut :

La confession et la communion.

Celles-ci se font ordinairement le jour même où l'on doit gagner l'indulgence. Cependant la confession faite dans les huit jours qui précèdent ou qui suivent est encore suffisante, et la communion peut être faite la veille ou dans les huit jours suivants.

La confession exigée ci-dessus n'est toutefois pas nécessaire si on a l'habitude de se confesser deux fois par mois ou de communier à peu près tous les jours (cf. c. 932, § 3), de sorte que, en pratique, pour les personnes vivant habituellement en état de grâce, communiant plusieurs fois par semaine et se confessant au moins deux fois par mois, la confession faite dans la quinzaine tient lieu de toute confession spéciale.

(1) *L'Exercice de la Bonne Mort,* tant recommandé par Don Bosco et pratiqué dans toute maison salésienne, consiste à se choisir dans le mois un jour de recueillement et à se confesser et à communier ce jour-là avec le même soin que si c'était pour la dernière fois.

3° Le jour où il assistera à la conférence salésienne;

4° Si, chaque jour du mois, il récite six *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife.

III. Chaque jour.

Aux fêtes suivantes :

a) Mobiles :

Sainte Famille (premier dimanche après l'Epiphanie).

Notre-Dame des Sept-Douleurs (première fête) (vendredi précédant les Rameaux).

Dimanche des Rameaux. — Pâques. — Ascension. — Pentecôte. — Sainte Trinité. — Fête-Dieu. — Christ-Roi.

Fête du Sacré-Cœur de Jésus (vendredi de la première semaine après la Fête-Dieu).

Fête du Saint Cœur de Marie (le lendemain de la fête précédente).

b) Fixes :

Le 1er janvier, la Circoncision.

Le 2 janvier, le Saint Nom de Jésus.

Le 6 janvier, l'Epiphanie.

Le 18 janvier, Chaire de Saint-Pierre à Rome.

Le 23 janvier, Epousailles de la Très Sainte Vierge.

Le 25 janvier, la Conversion de Saint Paul.

Le 29 janvier, Saint François de Sales.

Le 31 janvier, Saint Jean Bosco.

Le 2 février, Purification.

Le 22 février, Chaire de Saint Pierre à Antioche.

Le 19 mars, Saint Joseph.

Le 25 mars, Annonciation.

Le 3 mai, Invention de la Sainte Croix.

Le 8 mai, Apparition de Saint Michel.

Le 24 mai, Notre-Dame Auxiliatrice.

Le 24 juin, Nativité de Saint Jean-Baptiste.

Le 30 juin, Commémoration de Saint Paul, apôtre.

Le 1er juillet, Précieux Sang de N.-S.

Le 2 juillet, Visitation de la T. S. V.

Le 16 juillet, Notre-Dame du Mont-Carmel.

Le 6 août, Transfiguration de N.-S.

Le 15 août, Assomption de la T. S. V.

Le 16 août, Saint Roch.

Le 8 septembre, Nativité de la très Sainte Vierge.

Le 12 septembre, Saint Nom de Marie.

Le 14 septembre, Exaltation de la Sainte Croix.

Le 15 septembre, N.-D. des Sept Douleurs (deuxième fête).

Le 29 septembre, Saint Michel, Archange.

Le 7 octobre, Notre-Dame du Saint-Rosaire.

Le 11 octobre, Maternité de Marie.

Le 16 octobre, Pureté de Marie.

Le 21 novembre, Présentation au Temple de la Très Sainte Vierge.

Le 22 novembre, Sainte Cécile.

Le 8 décembre, l'Immaculée Conception.

Le 25 décembre, Noël.

PARTIELLES

I. De 10 ans :

Chaque fois qu'ils réciteront six *Pater, Ave* et *Gloria,* aux intentions du Souverain Pontife : la paix des âmes, la liberté de l'Eglise, la concorde et la vraie prospérité de tous les peuples.

II. De sept ans :

1° Toutes les fois que contrits, ils renouvelleront leur consécration au Sacré-Cœur de Jésus;

2° Toutes les fois qu'ils enseigneront à autrui la manière de répondre à la Sainte Messe;

3° Tous les vendredis de Carême, s'ils récitent cinq *Pater, Ave* et *Gloria,* en souvenir de la Passion de Notre-Seigneur.

III. De 400 jours :

Chaque fois que pendant leur travail ils feront une invocation pieuse. (Ind. du « Travail sanctifié »)

IV. De 300 jours :

a) Chaque fois qu'ils réciteront dévotement l'invocation :

Marie, secours des chrétiens, priez pour nous;

b) Chaque fois qu'ils accompliront quelque œuvre *de piété ou de charité.*

C) INDULGENCE DES STATIONS[1]

Jours où l'on peut les gagner :

1° Circoncision — Epiphanie — Ascension.

2° Les dimanches de l'Avent, de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagésime.

(1) La pieuse pratique de visiter à Rome les églises dites des *Stations* remonte à la plus haute antiquité. Ces églises renferment un grand nombre de reliques spécialement de Saints Martyrs. A certains jours de l'année on voyait s'y transporter les fidèles, le clergé et même le Souverain Pontife. Le Pape saint Grégoire le Grand, poussé par sa dévotion, tint lui-même à établir le règlement des *Stations* et à désigner les églises à visiter, non seulement pendant le Carême, mais par ailleurs au cours de l'année. Il voulut que ces *Stations* fussent indiquées dans le Missel Romain.

Pour exciter les fidèles à visiter ces églises aux jours fixés et à y prier aux intentions du Souverain Pontife, le même saint Grégoire et ses successeurs concédèrent

3° Tous les jours des Quatre-Temps et des Rogations.

4° Du 24 au 28 décembre.

5° Tous les jours de Carême et de l'octave de Pâques, c'est-à-dire du mercredi des Cendres au dimanche de Quasimodo.

6° Depuis la veille de la Pentecôte jusqu'au samedi suivant.

PLENIERES

Visite d'une église quelle qu'elle soit ou d'une chapelle publique aux jours indiqués ci-dessus. Confession dans la quinzaine et communion. Récitation de cinq *Pater, Ave* et *Gloria* devant le Saint-Sacrement; de trois *Pater, Ave* et *Gloria* devant des Reliques; de un *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife.

PARTIELLES

De 10 ans :

Visite d'une église ou d'une chapelle publique aux jours indiqués, avec les mêmes prières que plus haut, mais sans confession ni communion.

différentes indulgences, qui furent confirmées à perpétuité par le Pape Pie VI. (Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 9 juillet 1777).

Ces indulgences ainsi appelées des *Stations* peuvent être, par un très spécial privilège, également gagnées par les Coopérateurs, *aux jours fixés*, en visitant quelque *église* ou *chapelle publique*, où, s'ils vivent en communauté, *la chapelle de l'établissement* où ils résident.

D) INDULGENCES ATTACHEES A LA VISITE D'UNE CHAPELLE SALESIENNE [1] :

PLENIERES

1° Le jour de la fête de Saint François de Sales (29 janvier). (Bref *Cœlestium munerum* du 9 mai 1876);

2° Le jour de la fête de Marie Auxiliatrice (24 mai). (Rescrit en date du 17 décembre 1907);

3° Le jour de la fête du titulaire de l'église salésienne;

4° Dans la nuit de Noël.

5° Quand ils font une retraite dans une maison salésienne.

PARTIELLES

Elles sont nombreuses et précieuses, et peuvent être gagnées en tout temps, sans qu'il soit besoin de les connaître.

II. Privilèges.

1° Toutes les *Messes* qui sont célébrées pour des Coopérateurs défunts sont *privilégiées* en tout temps et en quelque lieu que ce soit;

2° Les Prêtres qui sont Coopérateurs jouissent

(1) Voir plus loin *Indults*, § 2 et 3.
La visite peut se faire de la veille à midi jusqu'à minuit du jour fixé. En plus des conditions ordinaires exigées pour gagner les indulgences : prière aux intentions du Souverain Pontife, au cours de la visite.



Notre-Dame Auxiliatrice,
la « Madone de Don Bosco ».

Motif central du grand tableau de la Basilique de Turin, peint par Lorenzone d'après les indications de saint Jean Bosco.

personnellement de l'indult de l'*Autel privilégié* quatre jours par semaine, pourvu toutefois qu'ils n'aient pas obtenu un indult semblable pour un autre jour;

3° Les Prêtres Coopérateurs remplissant les fonctions de directeurs diocésains et qui sont approuvés pour entendre les confessions, jouissent, avec le consentement de l'évêque du lieu dans lequel ils exercent ces facultés, du pouvoir de :

a) Bénir par un seul signe de croix, hors de Rome, en tout temps d'une manière privée, et publiquement dans le temps de l'Avent, du Carême, et chaque fois qu'ils prêcheront une Mission ou une Retraite, les Chapelets, Rosaires, Croix, Crucifix, statuettes et médailles en leur appliquant l'*Indulgence apostolique*. Ils pourront même appliquer aux chapelets l'Indulgence dite de Sainte Brigitte (1);

b) Donner avec le Crucifix et d'un seul signe de croix à l'issue des prédications de l'Avent, du Carême, d'une Mission ou d'une Retraite, la *Bénédiction Papale* avec l'Indulgence plénière qui y est attachée, à tous les fidèles qui, après s'être confessés et avoir communié, auront assisté à cette dernière prédication et entendu, au cours de ces

(1) Pour appliquer ces indulgences à des objets de piété, il suffit, en en ayant l'intention, de faire un simple signe de croix sur ces objets, même sans prononcer de paroles. (Décret du 11 avril 1840 et du 7 janvier 1843.)

Exercices, au moins cinq instructions et auront prié aux intentions du Souverain Pontife;

c) Donner, en observant la formule et le rite de la Constitution *Pia Mater* de Benoît XIV, la *Bénédiction Apostolique*, avec l'indulgence plénière qui y est jointe, aux fidèles mourants qui seraient bien disposés (1).

III. Indults.

1° Les Coopérateurs, à qui leur état de maladie ou de convalescence ne permettrait pas de se rendre à l'église, peuvent gagner les Indulgences énoncées plus haut, en récitant chez eux cinq *Pater, Ave* et *Gloria Patri;*

2° Là où ne se trouve ni église, ni chapelle salésienne, les Coopérateurs peuvent gagner quand même les indulgences attachées à la visite de ces oratoires en visitant leur propre église paroissiale et en priant aux intentions du Souverain Pontife;

3° Toutes les conditions requises par ailleurs étant accomplies, les Coopérateurs qui demeurent dans les séminaires, collèges et autres communautés peuvent gagner les indulgences accordées aux Coopérateurs ou attachées aux églises salé-

(1) Formule inscrite dans le Rituel Romain sous le titre : *Ritus benedictionis apostolicæ in articulo mortis a sacerdotibus ad id delegatis impartiendæ.*

siennes en visitant pieusement leur propre chapelle ou, à défaut, l'oratoire privé de leur établissement.

IV. **Autres avantages appréciables.**

1° Les Coopérateurs Salésiens ont part à toutes les messes et prières qui sont dites et à tout le bien qui est fait par les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice dans le monde entier;

2° Tous les jours, des prières spéciales sont récitées pour eux dans la Basilique de Notre-Dame Auxiliatrice à Turin.

3° Chaque année, le lendemain de la fête de Saint François de Sales (30 janvier), tous les Salésiens et Coopérateurs prêtres célèbrent la messe pour leurs confrères et les membres défunts de l'Union.

Les Salésiens Clercs, Coadjuteurs, les Filles de Marie Auxiliatrice et tous les membres de l'Union qui ne sont pas prêtres, font la sainte communion et récitent le chapelet à la même intention;

4° En cas de maladie, si l'on veut bien aviser la Maison salésienne la plus proche, des prières seront dites immédiatement pour le Coopérateur souffrant;

5° En cas de mort, le Coopérateur est inscrit au

nécrologe du prochain *Bulletin salésien* et recommandé ainsi aux prières de toute la grande famille salésienne.

6° Chaque jour, une Messe est célébrée dans la Basilique de Marie Auxiliatrice à Turin pour tous les Coopérateurs défunts. (LEGS de Don Bosco.)

Ce que pensent les Souverains Pontifes

DES COOPERATEURS SALESIENS

« Les Coopérateurs salésiens sont destinés à faire un grand bien à l'Eglise et à la société civile. Leur Œuvre, spécialement consacrée à l'éducation et au soulagement de la jeunesse toujours en danger de se perdre, sera un jour si appréciée qu'il me semble déjà voir le moment prochain où non seulement les familles, mais des régions, mais des villes entières entreront dans l'Union des Coopérateurs salésiens. Voilà pourquoi je les aime et pourquoi je les favorise de toutes mes forces. »

(Pie IX à un prélat de son entourage.)

« Je veux être non seulement Coopérateur, mais le premier Coopérateur. »

(Léon XIII.)

...

« Toutes les fois que vous parlerez aux Coopérateurs salésiens, dites-leur que je les bénis de tout cœur; que le but de l'Association consiste à

empêcher la ruine de la jeunesse, et qu'ils doivent ne former tous qu'un cœur, qu'une âme pour vous aider à atteindre la fin que se propose votre Congrégation. »

(Léon XIII à Don Bosco.)

●

La mission des Coopérateurs Salésiens est de sanctifier leur propre famille par le bon exemple et par l'accomplissement des devoirs religieux, et puis d'apporter leur sollicitude à aider les Salésiens dans toutes ces affaires qui doivent se faire au milieu du monde et qu'il ne convient pas de faire faire par un religieux.

(Léon XIII, le 16-3-1878.)

●

» Ce qui est étonnant dans cette Société, c'est non seulement le grand nombre de ses membres, mais sa composition elle-même qui, à côté des religieux et religieuses menant la vie commune, fait une place à toutes les personnes de bonne volonté qui, par l'aide qu'elles apportent à l'Œuvre aussi bien que par les avantages qu'elles en retirent elles-mêmes, en sont appelés très justement les Coopérateurs et Coopératrices.

» Il nous plaît de la recommander plus vivement que jamais à tous les fidèles chrétiens, à tous les diocèses, à toutes les villes et paroisses, et de prier qu'on veuille bien nourrir envers elle les sentiments d'affection qu'elle mérite et l'aider de tout son pouvoir. Etant donné le but de la Société Salésienne : l'éducation de la jeunesse pauvre et aban-

donnée, coopérer avec elle, c'est travailler autant pour la société civile que pour l'Eglise de Dieu...

» Les fidèles chrétiens feront en particulier une œuvre excellente en donnant leur nom à l'*Union des Coopérateurs et Coopératrices*. Tout en se rendant service à eux-mêmes, ils permettront ainsi à la famille salésienne, plus nombreuse, de faire plus de bien...

» Marchant sur les traces de nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, d'heureuse mémoire, qui se sont plu à donner aux Coopérateurs salésiens de multiples et tout spéciaux témoignages de leur réelle affection, il nous est agréable de lui prouver à notre tour combien nous continuons à l'aimer. Nous renouvelons donc avec grande joie à la susdite Union des Coopérateurs et Coopératrices salésiens toutes les indulgences et les privilèges qui lui ont été accordés. En outre, du plus profond de notre cœur, nous faisons des vœux pour que cette même Union des Coopérateurs, si belle, si méritante, et qui a pris si vite un si large développement, s'accroisse encore davantage, et que partout dans la plus humble bourgade comme dans les grandes villes, aidée, favorisée par les évêques, elle trouve de nouveaux membres qui fassent régner autour d'eux l'esprit du Fondateur... »

(Bienheureux Pape Pie X. — Lettre autographe à Don Rua, en date du 17 août 1904.)

« A voir les résultats obtenus, on ne peut qu'admirer tout le bien qu'a fait votre Société dans l'Eglise de Dieu par son acharnement au travail et l'éclat de ses vertus.

» Votre mérite particulier est d'avoir su comprendre les besoins de notre époque et trouver les armes les mieux appropriées aux combats de l'heure actuelle... Aussi, avec l'aide de Dieu, avez-vous obtenu de magnifiques résultats...

» Tout naturellement donc, nous éprouvons pour les œuvres du Vénérable Don Bosco la même bienveillance que nos prédécesseurs et par surcroît l'attachement des Salésiens au Vicaire de Jésus-Christ nous fait désirer vivement de voir chaque jour s'accroître le nombre de leurs membres, ainsi que celui de leurs *Coopérateurs,* afin qu'ils puissent, avec l'aide de Notre-Dame Auxiliatrice, faire face tous ensemble aux besoins des temps nouveaux avec un succès toujours croissant. »

(Benoît XV à Don P. Albera. — Lettre autographe, en date du 1er mars 1917, à l'occasion du VIIe Congrès général des Coopérateurs tenu à Saint-Paul du Brésil..)

●

« J'attends beaucoup de l'Œuvre salésienne, et c'est en moi une pensée constante de lui confier une belle part de mes projets. »

(Pie XI. — Audience accordée à Don Rinaldi, 6 juin 1922.)

« Ah ! Les Coopérateurs salésiens, comme je les aime ! J'en suis un moi aussi, et depuis de longues années. Je les bénis de tout mon cœur, eux, leurs parents, leurs Œuvres et leurs projets. »

(Pie XI aux élèves et anciens élèves de l'Institut salésien de Rome, qu'accompagnait une délégation de Coopérateurs, 25 juin 1922.)

●

« Aujourd'hui que nous voyons en combien peu de temps et de quelle merveilleuse façon la famille salésienne s'est immensément développée, si bien que la voilà un arbre gigantesque étendant ses rameaux à peu près dans le monde entier, Nous comprenons parfaitement la haute sagesse qui a dicté à votre fondateur, le Vénérable Don Bosco, l'*Institution si opportune des Coopérateurs et Coopératrices salésiens.*

» L'expérience a clairement démontré, en effet, combien ce *tiers ordre d'un nouveau genre* contribue à la bonne réussite de toutes les Œuvres qu'entreprend votre Société pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, l'accroissement du règne de Jésus-Christ, la création et l'entretien de ces multiples œuvres d'assistance qui font goûter au peuple la beauté et la douceur de la religion chrétienne.

» C'est donc avec raison que Nous vous félicitons de tout le bien accompli, dont a été heureuse

de profiter non seulement l'Eglise de Dieu, mais encore la société civile.

» Sans aucun doute, sous les auspices de votre Patronne, Marie Auxiliatrice, la *Pieuse Union de vos Coopérateurs et Coopératrices* sortira de ce nouveau Congrès plus nombreuse et avec un renouveau d'esprit salésien qui lui permettra de continuer à bien mériter du monde chrétien. »

(Pie XI. — Lette autographe à Don Rinaldi, en date du 28 août 1924, à l'occasion du IX[e] Congrès des Coopérateurs, à Buenos-Aires.)

... Il ne faut pas passer sous silence la création des Coopérateurs Salésiens, cette Union de fidèles, qui animée de l'Esprit de la Société Salésienne, et prompte comme elle à toute œuvre de charité, a pour but d'apporter au gré des circonstances, une aide efficace aux Curés, aux Evêques et au Souverain Pontife lui-même. Remarquable première ébauche de l'Action Catholique.

(Pape Pie XI. — 3 décembre 1933, dans le décret «De Tuto» pour la canonisation de Saint Jean Bosco.)

Une précieuse lettre de félicitations et la Bénédiction du Pape Pie XII.

SECRETAIRERIE
D'ETAT DE
SA SAINTETE
(N° 258846)

le 22 août 1951.
du Vatican,

Révérendissime Père,

L'annonce du 75e anniversaire de la fondation de la Pieuse Union des Coopérateurs et Coopératrices Salésiens a donné à Sa Sainteté l'occasion de manifester Sa Paternelle satisfaction envers cette œuvre dont elle connaît le but et l'esprit.

Le Saint Père a pris plaisir à en relever la bienfaisante activité déployée depuis tant d'années déjà et désire faire parvenir Ses félicitations à tous. Cette providentielle Pieuse Union vient, en effet, soutenir et compléter admirablement la merveilleuse efflorescence d'œuvres que la Famille Salésienne a reçues en héritage de son saint fondateur. Le Souverain Pontife ne doute pas que tous les Membres de la Pieuse Union, répandus aujourd'hui dans le monde entier, s'uniront spirituellement pour la célébration de cet heureux anniversaire et que le souvenir du bien accompli jusqu'à ce jour sera un stimulant efficace pour alimenter la flamme de l'apostolat et pour continuer

avec une nouvelle ardeur dans la même ligne d'activité. Et tout en rappelant à ces chers Fils de fixer ardemment les yeux sur les lumineux exemples de Saint Jean Bosco, Sa Sainteté exprime le vœu que le présent anniversaire augmente en tous l'amour et l'intérêt envers des Œuvres si méritantes et dans ce but leur donne de grand cœur, et à toutes leurs familles ainsi qu'à toute la Société Salésienne le réconfort de la Bénédiction Apostolique.

(signé) C. GRANO, C.d.

La grande dévotion.

MARIE AUXILIATRICE

Don Bosco n'a pas inventé la dévotion à Marie Auxiliatrice. Cette dévotion était véritablement *européenne* avant les hérésies et les convulsions sociales de l'ère moderne dont les remous agitent encore la chrétienté et qui ont fait oublier aux disciples du Christ de tous les divers peuples le sens même de leur union profonde dans la *Foi Chrétienne.*

Quand le petit pâtre des Becchi vint au monde (16 août 1815), il y avait plus de trois cents ans que la Sainte Vierge était officiellement honorée et priée dans toute l'Europe sous le titre de Secours des Chrétiens, surtout depuis la fameuse *bataille de Lépante* (7 octobre 1571).

En ce temps-là, les Turcs arrivés jusqu'au cœur de la Hongrie, maîtres de Rhodes et d'une partie de la côte italienne, menaçaient tout l'Occident. A la tête d'une petite armée réunie à la voix du Pape saint Pie V, Don Juan d'Autriche les attaqua dans les eaux grecques. On alla au combat après avoir communié et au cri de « Vive Marie ! »,

et la défaite des Turcs fut écrasante. (Ils laissèrent au fond de l'eau quarante mille morts et deux cent vingt-quatre galères.)

Dans la relation rédigée par Don Juan d'Autriche à l'adresse du Pape, on lit : « Maria Rosarii fecit nos victores. » (Nous devons la victoire à la récitation du chapelet).

Un siècle après (1683), les Turcs étaient de nouveau devant Vienne et, encore une fois, le pape Innocent XI remit entre les mains de Notre-Dame Auxiliatrice, la cause de la chrétienté qui n'avait ici-bas pour la défendre que la petite armée de Sobieski. Sobieski fut vainqueur. Et l'un de ses lieutenants, le duc de Bavière, demanda et obtint d'ériger chez lui, à Munich, une confrérie en l'honneur de Marie, Secours des Chrétiens, qui fut enrichie de nombreux privilèges.

Mais la fête de Notre-Dame Auxiliatrice attendait encore sa place au calendrier de l'Eglise catholique. C'est Pie VII qui l'institua, après ses années de réclusion à Fontainebleau dans les prisons de Napoléon et en reconnaissance de la liberté recouvrée. Il en fixa la célébration au 24 mai, jour anniversaire de son retour dans la Ville éternelle (24 mai 1814).

Le décret de Pie VII est du 15 septembre 1815. Un mois auparavant, Don Bosco était né dans un humble coin du Piémont. C'est lui que la Providence destinait à être l'apôtre ardent d'une dévo-

tion jusque-là un peu oubliée; il se chargera de la raviver en Europe et de la répandre par ses fils dans les cinq parties du monde.

Ce n'est pourtant que dans les vingt-cinq dernières années de sa vie qu'il y travailla : « Désormais, dit-il, un jour aux environs de Pâques 1863 à celui qui fut plus tard le cardinal Cagliero, désormais la Sainte Vierge veut que nous l'honorions sous le titre de Secours des Chrétiens. Les temps sont si difficiles que nous avons vraiment besoin que Marie Auxiliatrice nous aide à conserver et à défendre la foi chrétienne. »

Dès lors, tous les prodiges qui feront courir le monde après lui, le saint homme les fera par Elle. (Bénédiction de Marie Auxiliatrice, médaille de Marie Auxiliatrice et, surtout, Neuvaine de Marie Auxiliatrice).

L'un de ses premiers prodiges est cette église bâtie à Turin (première pierre, 27 avril 1865, consécration 9 juin 1868), en l'honneur de sa Madone aimée, construction commencée avec huit sous et qui coûta à Don Bosco plus d'un million. Sanctuaire très couru aujourd'hui, vrai « Lourdes » piémontais, cette église a été élevée au rang de basilique mineure le 13 juillet 1911. Don Bosco y fit placer au-dessus du maître-autel un tableau représentant la très Sainte Vierge entourée des apôtres et des Evangélistes, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et tenant un sceptre de la main droite, telle qu'il l'avait vue au cours de ses trois

visions en 1845, au Refuge de la marquise Barolo.

Le Saint n'a jamais cessé de répéter ce que ses successeurs s'en vont redisant après lui : « Tout ce que nous avons, nous le devons à Marie Auxiliatrice. »

« Un jour viendra, a-t-il écrit dans un de ses opuscules, *La Nuée du Carmel*, où tout bon chrétien, en même temps que la dévotion au Saint-Sacrement et au Sacré-Cœur de Jésus, se fera gloire de professer une dévotion très tendre à Marie Auxiliatrice. Cette dévotion doit répandre sur la terre une pluie de bénédictions qui la fera sans cesse aimer et répandre davantage. »

Faisons donc connaître, aimer, prier Marie Auxiliatrice et recourons à elle dans toutes nos peines et difficultés.

La Neuvaine de N.-D. Auxiliatrice

A ceux qui sollicitaient l'aide de ses prières, Don Bosco répondait généralement : « Faites avec moi une neuvaine à Marie Auxiliatrice. »

— Et comment ?

1° Récitez chaque jour, durant neuf jours consécutifs . trois *Pater, Ave* et *Gloria* au Très Saint-Sacrement, avec l'oraison jaculatoire : *Loué et remercié soit à chaque instant le Très Saint-Sacrement,* et trois *Salve Regina* à la Sainte Vierge, avec l'invocation : *Maria Auxilium Christianorum, ora pro nobis*

AVERTISSEMENT.

LA Confédération d'Amour, sous le titre de Nôtre-Dame Auxiliatrice, a fait un progrés si rapide pendant les cinq premieres années, & c'est depuis augmentée d'une maniere si prodigieuse, que l'on compte à présent plus de treize cens mille personnes, tant Ecclesiastiques Laïques, qui s'y sont fait inscrire. Entre les Ecclesiastiques il y a quatorze Cardinaux, six Archevêques, comme aussi feu Son Altesse Electorale de Cologne, 24. Evêques, plusieurs Généraux d'Ordre, Grands Vicaires, Provinciaux & Prélats; plus de trente mille Prêtres; plusieurs Dames Chanoinesses, entre lesquelles il y a 8. Abesses de la premiere qualité & plus de 27. mille Reli-

Religieuses. Entre les Laïques sont Leurs Majestés Impériales, Sa Majesté la Reine de France: les Serénissimes Electeurs de Baviere & Palatin avec leurs Epouses & plusieurs Ministres. Le Grand Duc de Toscane & la Reine son Epouse: le Doge ou Grand Duc de Venise, & tout l'Illustre Senat de la République: plus de 60. autres Ducs & Princes. Dix mille six cens Comtes, Barons & Gentils-Hommes, dont il y en a plusieurs, qui sont Généraux & Gouverneurs des Villes & Provinces; un grand nombre d'autres grands Seigneurs, & du peuple commun, presque une infinité. De sorte que par l'onction intérieure, & les autres avantages, qui se rencontrent dans cette Confédération d'Amour, elle s'est étenduë presque par tout le monde Chrétien.

La Confrérie ou « Confédération d'Amour », sous le titre de N.-D. Auxiliatrice, fut fondée à Munich (Bavière) le 18 août 1684, par le pape Innocent XI pendant le siège de la ville de Bude (Hongrie).

Ces pages 2 et 3 d'un livre imprimé en 1756, à Cologne nous montrent que la dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice était autrefois vraiment européenne. La Mission Mariale de Don Bosco fut de tirer cette dévotion catholique de l'oubli et de la faire parvenir par ses fils aux extrémités de la terre.

2° Approchez-vous des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie;

3° Promettez de faire ou faites même d'avance, pour montrer votre confiance, une offrande selon vos moyens pour les œuvres salésiennes.

Don Bosco disait encore : « Ayez une confiance illimitée en Jésus-Hostie et en Marie Auxiliatrice, et soyez assurés que la Sainte Vierge vous accordera la grâce que vous implorez, ou bien une grâce plus importante et plus utile pour vous. »

La Bénédiction de N.-D. Auxiliatrice

(Formule approuvée par la Congrégation des Rites, par Décret du 18 mars 1878.)

℣. *Adjutorium ✠ nostrum in nomine Domini.*

℟. *Qui fecit cœlum et terram.*

Ave Maria, etc...

Sub tuum præsidium confugimus, Sancta Dei Genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

℣. *Maria, Auxilium Christianorum,*

℟. *Ora pro nobis.*

℣. *Domine, exaudi orationem meam.*

℟. *Et clamor meus ad te veniat.*

℣. *Dominus vobiscum.*

℟. *Et cum spiritu tuo.*

Oremus

Omnipotens sempiterne Deus, qui gloriosæ Virginis Matris Mariæ corpus et animam, ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, spiritu Sancto cooperante, præparasti; da, ut cujus commemoratione lætamur, ejus pia intercessione, ab instantibus malis et a morte perpetua liberemur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Le prêtre sera, si possible, revêtu du surplis et de l'étole blanche.

A la fin, il aspergera la personne d'eau bénite, en disant :

Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, descendat super te (vos), et maneat semper.

Le Testament.

Lettre-Testament de Don Bosco aux Coopérateurs et Coopératrices Salésiens.

Je sens que le terme de ma vie approche et qu'il n'est pas loin le jour où je devrai payer le commun tribut à la mort et descendre dans la tombe.

Avant de vous laisser sur cette terre, j'éprouve le besoin d'acquitter la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers vous et de vous dire encore une fois merci.

Vous m'avez aidé puissamment à donner à une foule de pauvres enfants une éducation chrétienne, et à les mettre par là même sur le chemin de la vertu et du

travail; ils ont pu ainsi devenir la consolation de leurs familles, se rendre utiles à la société, et surtout, en sauvant leur âme, acquérir l'éternité bienheureuse. Sans vous, rien de tout cela ne m'eût été possible : votre charité, bénie par la grâce de Dieu, a séché bien des pleurs et sauvé bien des âmes. Elle a ouvert de nombreux asiles où des milliers d'orphelins ont trouvé un abri. Tirés de l'abandon, arrachés au danger de perdre la foi et les mœurs, ils sont devenus, grâce à une bonne éducation, à l'étude ou à l'apprentissage d'un métier, de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens.

C'est elle aussi qui a permis d'établir des Missions jusqu'aux extrêmes confins du monde, en envoyant, au fond de la Patagonie et de la Terre de Feu, des centaines d'ouvriers apostoliques, cultiver, puis étendre la vigne du Seigneur.

C'est elle également qui a fondé, ici et là, dans différents pays, ces imprimeries qui ont répandu par millions dans les masses populaires des livres et des publications de toutes sortes destinées à défendre la vérité, à exciter à la piété et favoriser les bonnes mœurs.

C'est elle enfin, votre charité, qui a élevé une foule d'églises et de chapelles où, pendant des siècles et des siècles, jusqu'à la fin du monde, retentiront chaque jour les louanges de Dieu et où des âmes sans nombre trouveront leur salut.

De tout ce bien immense qui, après Dieu, n'est dû qu'à vous seuls, laissez-moi vous remercier une dernière fois de tout mon cœur avant que mes jours ne s'achèvent.

Et puis, au nom même de cette persévérante bonté avec laquelle vous êtes venus à mon secours, je vous prie maintenant de continuer le même appui à mon successeur.

Les œuvres que j'ai commencées avec votre concours n'ont plus besoin de moi; elles ne cessent pas d'avoir besoin de vous et de tous ceux qui, comme vous, aiment à faire le bien sur cette terre. Je vous les confie.

Pour votre encouragement et le réconfort de vos âmes, je prescris à mon successeur de comprendre toujours nos Bienfaiteurs et nos Bienfaitrices dans les prières publiques et privées qui se font et se feront dans les maisons salésiennes; il devra mettre toujours cette intention que Dieu leur accorde, même en cette vie, le centuple de leur charité, en leur donnant la santé, la concorde dans leur famille, le succès de leurs récoltes et de leurs affaires, enfin la délivrance et l'éloignement de tout mal.

Pour votre encouragement et le réconfort de vos âmes, je tiens à vous dire également que l'œuvre la plus efficace pour obtenir le pardon de ses péchés et s'assurer la vie éternelle est la charité faite aux petits enfants : Uni ex minimis, *à l'un de ces pauvres petits, comme nous en assure le divin Maître.*

C'est un fait bien digne de remarque aussi qu'en ces derniers temps, en présence des multiples difficultés qu'on rencontre et des sommes folles qu'il faut trouver pour élever dans la foi et les bonnes mœurs les enfants tout particulièrement les pauvres et les abandonnés, la Très Sainte Vierge s'est constituée Elle-même leur Protectrice; et, à ce titre, Elle obtient à leurs Bienfaiteurs et à leurs Bienfaitrices, des grâces spirituelles et même temporelles nombreuses et extraordinaires.

Celui qui vous écrit, et avec lui tous les Salésiens, sont témoins que beaucoup de nos Bienfaiteurs, dont l'avoir était minime, ont connu une large aisance quand ils se furent mis, avec une charité généreuse, à secourir nos orphelins.

Plusieurs d'entre eux, après en avoir fait l'expérience, m'ont répété, sous cette forme ou sous une autre : Je ne veux pas que vous me disiez merci quand je fais l'aumône à vos enfants pauvres; c'est moi qui vous dois des actions de grâces quand vous venez la chercher. Depuis que j'ai commencé à secourir vos orphelins, ma fortune a doublé.

Un autre de nos Bienfaiteurs, M. le Commandeur

Cotta, venait souvent m'apporter des offrandes, en disant : « Plus je vous porte d'argent pour vos Œuvres, plus mes affaires réussissent. Je touche du doigt que le Seigneur me rend, dès ce monde, le centuple de ce que je donne pour l'amour de Lui. » *Cet excellent chrétien fut notre insigne Bienfaiteur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, où Dieu l'appela à la vie de l'éternité, pour lui donner en joies célestes la récompense de sa charité.*

Quelque las et affaibli que je me sente, je ne cesserais point de m'entretenir avec vous et de vous recommander mes enfants que je ne tarderai pas à quitter; mais il faut cependant que je finisse et que je dépose la plume.

Adieu, mes généreux Bienfaiteurs, chers Coopérateurs et chères Coopératrices, adieu ! Il en est beaucoup parmi vous que je n'ai pu voir en cette vie. Qu'ils se consolent : dans l'autre, nous nous connaîtrons tous; et pendant toute l'éternité, nous serons heureux ensemble du bien qu'avec la grâce de Dieu, nous aurons pu opérer sur cette terre, surtout en faveur de la jeunesse abandonnée.

Si après ma mort la divine Miséricorde, par les mérites de Jésus-Christ et par la protection de Marie Auxiliatrice, me juge digne d'être admis au Paradis, je prierai toujours pour vous, je prierai pour vos familles, je prierai pour ceux qui vous sont chers, afin qu'un jour ils viennent tous louer, pour l'éternité, la Majesté du Créateur, s'enivrer de ses divines délices et chanter ses infinies miséricordes (1).

Ainsi soit-il.

Je reste à jamais votre très reconnaissant serviteur.

Jean BOSCO,
Prêtre.

(1) Cette lettre, d'un accent si émouvant, ne porte aucune date. Elle fut trouvée, à la mort de Don Bosco (31 janvier 1888), sur le cahier où, depuis 1884, sentant ses forces s'en aller, le Saint consignait, à ses moments libres, ses dernières recommandations.

ŒUVRES DE DON BOSCO EN BELGIQUE ET AU CONGO BELGE EN 1952

MAISONS DE FORMATION POUR LES SALESIENS :

Noviciat Wallon à Blandain.

Noviciat Flamand à Grand-Bigard, lez-Bruxelles.

Séminaire de Philosophie à Farnières (Grand-Halleux) Bilingue.

Séminaire de Théologie à Vieux-Héverlé (Louvain) Bilingue.

Collège Universitaire, rue de Namur, 172, Louvain. Bilingue.

HUMANITES GRECO-LATINES
pour futurs Prêtres et Missionnaires :

Langue française :

Liège, rue des Wallons, 59. Diplômes Homologués.

Tournai, Boulev. Léopold, 63. Diplômes Homologués.

Woluwé-Saint-Pierre, Avenue du Val d'Or, 90. Diplômes Homologués.

Saint-Georges-sur-Meuse Centre 172 : Vocations Sacerdotales Tardives : diocèses, vie religieuse, missions.

Langue néerlandaise :

Hechtel (en Campine), Diplômes Homologués.

Saint-Denis-Westrem (Gand), Diplômes Homologués.

Courtrai Sainte-Anne : Diplômes Homologués.

Courtrai Sainte-Anne : Vocations Sacerdotales Tardives : diocèses, vie religieuse, missions.

COLLEGES POUR HUMANITES :

Gréco-Latines :

Collège d'Elisabethville. Diplômes officiels.

Modernes-Commerciales :

Collège d'Elisabethville. Diplômes officiels.

Sougné-Remouchamps. Diplômes Homologués.

Techniques (A 2) :

Ecole Albert I[er]. Verviers (Externat).

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

INTERNATS ET EXTERNATS :

Liège, Tournai, Woluwé-Saint-Pierre, Sougné-Remouchamps, Saint-Denis-Westrem, Grand-Bigard.

EXTERNATS :

Verviers, Welkenraedt, Saint-Georges-sur-Meuse, Hoboken.

ENSEIGNEMENT HORTICOLE ET AGRICOLE :

INTERNAT ET EXTERNAT :

Farnières (Grand-Halleux).

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

INTERNATS ET EXTERNATS :

Tournai, Sougné-Remouchamps, Elisabethville, Vremde.

EXTERNATS :

Liège, Saint-Georges-sur-Meuse, Hoboken.

ŒUVRES DIVERSES :

Paroisse : Liège, Hoboken, Melles-lez-Tournai, Courtrai-Sainte-Anne.

Patronages :

Dans chaque Œuvre, là où c'est possible.

Anciens Elèves :
Dans chaque Œuvre, dès que c'est possible.

Plaines de Vacances :
Anvers, Louvain, Liège, Charleroi, Mons-Quaregnon.

Scouts :
Liège, XIV^e^ B.P.B.S.
Woluwe-Saint-Pierre-Bruxelles 88^e^.
Elisabethville : Troupe Blanche et Troupe Noire.

Association de Marie-Auxiliatrice :
Liège, Verviers, Farnières, Tournai, Blandain, Saint-Georges-sur-Meuse.

U. CO. SA. Union des Coopérateurs Salésiens :
Dans chaque Œuvre Salésienne.

MISSIONS :
Vicariat Apostolique de *Sakania. Congo Belge.*
Mgr René Van Heusden, Vicaire Apostolique.

Enseignement Professionnel pour Noirs : Kafubu (E'Ville).

Petit Séminaire : Kakyelo.

Ecole normale pour Instituteurs Noirs : Kipushya.

Léproserie : Ngaye (Kakyelo).

Neuf Résidences Missionnaires avec Eglise Publique, *Internats et Cours Primaires.*
Chaque résidence compte plusieurs postes secondaires. Le chiffre à côté du nom en indique le nombre :

Kakyelo (13 p. s.); *Kalumbwe* (7 p. s.); *Kiniama* (7 p. s.); *Kipushya* (17 p. s.); *Kafubu,* Résidence du Vicaire Apostolique (5 p. s.); *Mokambo* (5 p. s.); *Musoshi-Saint-Amand* (8 p. s.); *Sakania* (25 p. s.); *Tera* (8 p. s.).



1-3795